

DELIBERATION N°42

<p style="text-align: center;">Acquisition de deux radars pédagogiques Demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine-Maritime</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE 7 AVRIL DEUX MILLE ONZE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 30 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°5), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel (jusqu'à la question n°7), Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n°1 à n°4), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel (à partir de la question n°8), Mme MELE Claire, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°4), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°4), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. PAJOT Mickaël, M. VERGER Daniel à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°8), Mme MELE Claire à M. Thierry LEVASSEUR, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BREBION Bernard, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que plusieurs signalements ont fait ressortir que la limitation à 30 km/heure, rue Bonne Nouvelle et rue Levasseur, n'avait pas de réel impact sur la vitesse des automobilistes circulant dans ces rues.

D'une manière générale et afin de sensibiliser les automobilistes, la ville de Dieppe souhaite mettre en place des radars pédagogiques.

Pour cela, une demande de prêt auprès du Conseil Général a été envisagée. Toutefois, le prêt est limité à 2 mois et à 1 radar.

Par conséquent, la ville de Dieppe souhaite pouvoir acquérir deux radars pédagogiques, dont le montant total estimatif s'élève à 6 266,54 €TTC.

Cette dépense est éligible à un financement du Conseil Général dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police (Fonds d'Action local), à hauteur de 30 % du montant hors taxe de l'opération.

Vu l'avis de la commission n° 6 en date du 29 mars 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire :

- à solliciter pour ce projet une subvention de 30 % du montant hors taxes auprès du Conseil Général de Seine-Maritime.

- à solliciter par dérogation l'autorisation d'acquérir ces deux radars pédagogiques avant la notification des arrêtés d'attribution de subvention, sans préjuger de l'octroi éventuel de cette subvention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire